

Le partenariat Céréalier / Éleveur











Des bénéfices agronomiques, environnementaux et sociaux

Exemple pour le pâturage et les fourrages

Pour le céréalier

Introduire des prairies et des légumineuses fourragères dans son assolement

- Diversité des espèces implantées
 - Lutte plus efficace contre les adventices
- Augmentation de la Matière Organique
- Incorporation du couvert et de la matière organique via le piétinement
- Diminution de la population de campagnol et de limace
- Réponses aux obligations réglementaires : CIPAN, SIE, ZNT, DVP
- Délégation de l'entretien de parcelles par un tiers
 - Gain de temps
 - Réduction des coûts (destruction du couvert)

Pour l'éleveur

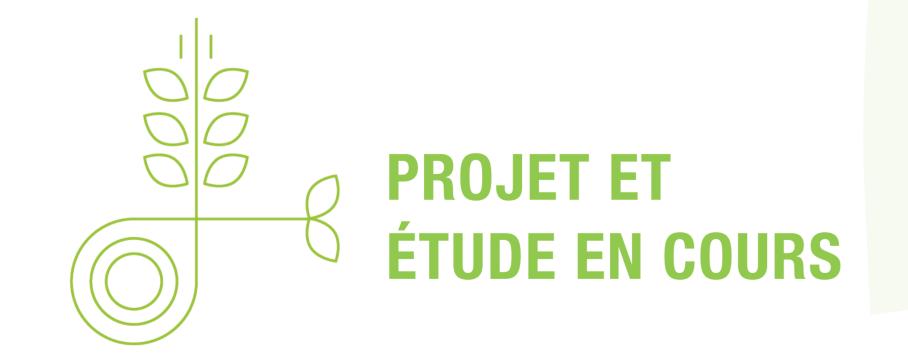
Exploiter des surfaces de fauche et/ou pâture supplémentaires

- Ressource fourragère supplémentaire et plus diversifiée
- Renforcement de l'autonomie alimentaire du troupeau
- Levier pour faire face aux aléas climatiques (récoltes décalées dans le temps)
- Diminution du coût de l'alimentation, des frais de récolte/distribution des fourrages
- Etat corporel et sanitaire des animaux amélioré (parasitismes, boiteries)
- Gain de place en bâtiment
- Atout face au manque de foncier
- Gain de temps pour éviter d'aller sur des parcelles lointaines

POUR LES DEUX

- Lien social
- Synergie entre les deux filières, réintroduction de l'élevage dans des territoires spécialisés
- Qualité du paysage

- Réponses aux attentes sociétales
- Lissage des pointes de travail
- Bilan environnemental (carbone)



- Impact du pâturage sur le rendement des cultures, sur l'état sanitaire des troupeaux,
- Amélioration des connaissances et promouvoir le pâturage sur des surfaces additionnelles,
- Création d'outils d'approche humaine, organisationnelle et juridique pour développer des complémentarités territoriales,
- Création de références techniques sur le pâturage de couverts.







